



HAL
open science

La logique française est-elle universelle ?

Yumi Takagaki

► **To cite this version:**

Yumi Takagaki. La logique française est-elle universelle?: études comparatives des organisations textuelles chez les Français et les Asiatiques. Colloque International de Bangkok 2002, 2002, pp.185-195. hal-00349420

HAL Id: hal-00349420

<https://hal.science/hal-00349420>

Submitted on 30 Dec 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La logique française est-elle universelle ?
-- études comparatives des organisations textuelles
chez les Français et les Asiatiques --

Yumi TAKAGAKI
Université Préfectorale d'Osaka (Japon)

Introduction

La logique est-elle universelle ? Si nous prenons le mot « logique » au sens strictement scientifique, nombreux sont ceux qui pensent que oui en ce sens que la logique aristotélicienne peut être comprise par les non-Européens aussi bien que par les Européens. Mais s'agissant de la logique au sens plus large du terme, la réponse sera plus nuancée. Si nous admettons avec Kaplan (1966) que la logique, qui est la base de la rhétorique, vient d'une culture, elle n'est pas universelle mais varie d'une culture à l'autre. Cette différence de « logique » (Entendons-le dans le reste de cet article au sens le plus large du terme) se manifeste, dans l'apprentissage du FLE (français langue étrangère), sous forme de diverses difficultés dans l'organisation textuelle. Nous examinerons surtout le cas des Japonais, mais un problème semblable pourrait se rencontrer ailleurs, surtout chez les Asiatiques.

Dans ce qui suit, nous préciserons d'abord les données du problème à partir d'exemples. Nous analyserons ensuite les erreurs du point de vue de la rhétorique contrastive. Enfin, nous essayerons d'expliquer la différence de logique du point de vue linguistique.

1. Observation

Le problème de l'organisation du texte des apprenants japonais est un domaine largement inexploré. A ma connaissance, Disson (1996) est la première à constater ce point dans son observation suivante :

- (1) Cette “logique conversationnelle” ou (...) cette “logique du langage ordinaire” - qui est (...) plus une dynamique qu'une logique - semble curieusement faire défaut aux apprenants japonais : leurs productions, orales et

écrites surtout, semblent souvent “tourner en rond” et progresser par à-coups, de façon incohérente ; les digressions y sont nombreuses (sous forme d'impressions subjectives et personnelles) et surtout la redondance y est si fréquente que le professeur, perplexe, se demande si la répétition supplée à l'absence d'arguments ou constitue en japonais un effet de style.

Bien que Disson ne donne aucun exemple, nous pouvons facilement en trouver qui illustre ses remarques. Voici le début d'une composition dont le sujet, donné par le professeur, est : « Que représente pour vous la France ? » :

(2) Quand j'écoute “la France“, je pense à la terrasse du café. Quand j'ai voyagé à Paris, il y a sept ans, j'ai vu la terrasse du café où les gens prenaient du café face au trottoir et j'ai senti étrange. Parce que le café qui avait la terrasse a peu été vu en Japon alors. Récemment en Japon c'est popularité et c'est se multiplier. Mais, quant à moi, je n'aime à prendre le café dans la terrasse. Parce que il me semble à être regardé par les gens qui marchent sur le trottoir et il ne me semble pas confortable de prendre le café dans l'air poussiéreux. En France pourquoi à la terrasse du café s'ancre ? (...)

Le devoir est pratiquement un hors-sujet ; l'auteur continue à raconter des histoires sur les cafés jusqu'à la fin de cette composition. Le sujet du devoir semble être négligé, sauf dans la première phrase.

Même au niveau du paragraphe, l'observation de Disson en (1) semble encore pertinente.

(3) L'homme réparé ou transformé ?

Si une autre tu que tu vis existait, que penserais-tu de la situation ?

À présent, la technique du clone s'est développée et on peut faire les moutons du clone tôt ou tard, l'homme du clone doit apparaître. Le clone peut accroître les genres capables, ou faire viscères. Mais sont-ces les développements magnifique ?

Je pense que la personnalité est importante. Grâce à la personnalité, nous se divertissons les relations d'amitié. Et parce que les pensées diverses existent, la histoire humain peut évoluer.

Dans un avenir prochain, ta clone peut s'asseoir à côté de toi. Que parles-tu ?

Examinons seulement le troisième paragraphe. L'auteur introduit brutalement le mot *personnalité* dont la relation avec ce qui précède n'est pas claire. La troisième

phrase, bien que la conjonction *et* la relie à la deuxième, ne semble avoir aucun rapport avec les deux phrases précédentes. Seul le mot *évoluer* peut être sémantiquement associé à *développements* du paragraphe précédent. Ce paragraphe entier constitue une sorte de digression, sous forme d'impression personnelle (*je pense que...*). Les francophones auront donc du mal à suivre le fil du raisonnement et ils jugeront cette partie « incohérente ».

On pourrait attribuer ce manque de « logique » à la compétence linguistique encore limitée de l'apprenant. Mais, comme l'observe Disson(1996:207), nous retrouvons ces mêmes caractéristiques à un niveau plus élevé et même à un niveau avancé. Voici un exemple écrit par un apprenant plus avancé. C'est le début d'une composition dont le sujet est « Quelle est (ou quelles sont) l'oeuvre littéraire qui vous a le plus profondément influencé ? Dites pourquoi, et en quoi consiste cette influence. »

(4) Certains critiques reprochent une oeuvre littéraire et doutent de sa valeur artistique simplement parce qu'elle est amusante et attirante. Mais les productions suprêmes doivent toujours avoir le pouvoir de tirer ses lecteurs sous son charme. De ce point de vue, un des livres les plus touchants et émouvants est, à mon avis, *Les Misérables* de Victor Hugo.

Un professeur français qui a corrigé ce devoir a écrit en ce qui concerne les deux premières phrases : « Quel est le rapport logique entre ces deux idées ? » Ici, les phrases donnent aux francophones l'impression d'être simplement juxtaposées, sans lien « logique » entre elles.

Comme le montrent ces exemples, les difficultés rapportées par Disson en (1) ne sont pas passagères mais d'ordre fondamental. C'est donc un problème majeur dans l'apprentissage.

Mais est-ce vraiment la « logique » qui fait défaut chez ces apprenants ? Si la logique était universelle, applicable dans n'importe quelle langue, le problème ci-dessus ne se poserait pas. En effet, les Japonais communiquent et raisonnent sans difficulté dans leur langue maternelle, pourtant leurs textes en français ne semblent pas « logique » pour les Français. En tant que locutrice native du japonais, je ne trouve pas les textes rapportés plus haut si « incohérents » que pourrait le croire Disson. Mais pour mieux interpréter ces erreurs, il est bon d'adopter le point de vue de la rhétorique contrastive.

2. Approche de la rhétorique contrastive

Lorsque les apprenants en FLE s'expriment en français, ils doivent respecter ce que les francophones appellent « logique », sinon ils risquent de ne pas

se faire comprendre. Mais cela ne se fait pas si facilement. C'est que la logique française n'est pas identique à celle que les apprenants connaissent dans leur culture. Ce relativisme concernant la logique est le point de départ de la rhétorique contrastive, étudiée d'abord par Kaplan(1966). D'après celui-ci, la logique est la base de la rhétorique et a des aspects culturels. Elle n'est donc pas universelle mais dépend de la culture qui lui a donné naissance. Lorsqu'un apprenant qui a appris à s'exprimer dans sa langue maternelle entre dans un environnement francophone et ne sait pas s'exprimer comme les Français, nous ne devons pas attribuer ce phénomène à son manque d'intelligence, comme le font souvent les francophones de naissance. Il a appris dans sa langue maternelle des modèles rhétoriques qui sont différents de celui qui est dominant en français. Et il ne faut pas confondre ces différences des modèles rhétoriques avec celles des compétences cognitives. Il s'agit plutôt de différences dans les styles cognitifs. Ce n'est pas la logique universelle qui lui fait défaut, mais une logique à la française. Alors quelle est la différence entre la logique française et la logique japonaise ?

3. Analyse culturelle

3.1. Lien par évocation

Pour que des phrases constituent un texte, chaque phrase doit être bien reliée à l'autre pour contribuer à l'organisation de l'ensemble. A ce but sert le lien de cohésion (lien cohésif). C'est un moyen linguistique *explicite* qui sert à joindre et à mettre en rapport des phrases, tel que la référence pronominale, la substitution, l'ellipse, les conjonctions, la reprise lexicale. Les analyses des liens cohésifs en anglais se trouvent chez Halliday et Hasan (1976). Nous pouvons les appliquer au français et dire qu'ils y jouent un rôle crucial dans l'organisation textuelle.

Or, en japonais, il y a un autre moyen fréquemment employé : c'est le lien par évocation. C'est un lien *implicite* qui permet de relier des phrases au moyen de pensées associatives. Il est beaucoup moins solide que le lien cohésif, car les pensées associatives peuvent être personnelles et dépendent largement de facteurs culturels. Grâce à l'existence de ce lien alternatif, le texte japonais a tendance à s'épargner des liens cohésifs. En effet, dans un texte argumentatif en japonais, la fréquence des articulateurs logiques, liens cohésifs par excellence, est basse par rapport à un texte français. (Pour le détail statistique, voir Takagaki (2000a)). En japonais, la cohésion ne joue pas de rôle aussi important qu'en français parce qu'il y a des liens par évocation, et beaucoup de Japonais, habitués à organiser leur texte en recourant aux liens par évocation, ne pensent pas qu'il faut un lien plus explicite en français. Ils essaient en vain de relier des phrases en recourant à une évocation comme ils le font dans un texte japonais, d'où l'impression d'un rebondissement ou d'une digression dans leur texte en français.

Prenons un exemple. On a demandé à un Japonais en FLE d'énumérer, phrase par phrase, les avantages d'apprendre le japonais. Voici une d'entre elles :

- (5) Apprendre le japonais, c'est pouvoir mieux comprendre leur culture.

Cette phrase est étrange à cause de l'absence de l'antécédent de *leur*. Or l'auteur de cette phrase voulait désigner par *leur*, « les Japonais ». Dans son raisonnement, s'il y a une langue (ici le japonais), il doit certainement y avoir des gens qui la parlent ; l'existence des Japonais fait donc partie de la présupposition des mots *le japonais*. Ce lien *le japonais* - « les Japonais » - (sa pronominalisation) *leur* est si naturel pour l'auteur qu'il ne pense pas à la nécessité d'expliquer davantage. Ce lien par évocation cause ici une interférence du japonais avec le français.

3.2. Progression abrupte

Cette fonction du lien par évocation explique certaines erreurs japonaises. Revenons maintenant à l'exemple (4). Pour les francophones, il n'y a pas de rapport « logique » entre les deux premières phrases. Mais pour les Japonais, qui relie souvent les phrases au moyen de l'évocation, il est difficile de comprendre ce défaut. Pour eux les mots comme *amusante* et *attirante* dans la première phrase sont suffisamment associés sémantiquement à *charme* dans la seconde pour mettre les deux phrases en relation « logique ».

Passons à l'exemple (3), dont la bizarrerie dans le troisième paragraphe s'explique aussi par des liens par évocation. En français l'apparition abrupte du mot *personnalité* est très bizarre et un tel enchaînement (ou plutôt une rupture) dans le raisonnement n'est pas admissible dans la norme de la rédaction française. Mais tenant compte de l'influence du japonais, nous pouvons sinon défendre ces erreurs, du moins les comprendre. Le sujet de cette composition est « L'homme réparé ou transformé ». Ici *homme* veut dire non pas un être humain mâle, mais un être humain en général, une espèce animale *Homo sapiens*. Or l'équivalent en japonais en est « jin-rui » (personne-espèce). Ici, le mot « jin » s'écrit avec un idéogramme qui signifie « être humain » ou « personne ». Et on retrouve le même idéogramme dans l'équivalent japonais du mot *personnalité* : « jin-kaku » (personne-caractère). Cette cohésion lexicale explique partiellement le rebondissement textuel ; l'apprenant a été influencé par l'équivalent dans sa langue maternelle et a créé un faux lien cohésif dans sa tête. S'y ajoute un lien par évocation : le fait qu'un homme possède une personnalité est si évident pour l'apprenant que passer d'*homme* à *personnalité* lui semble un développement tout naturel. De plus, dans la troisième phrase de ce paragraphe, l'expression *pensées diverses* peut être évoquée par la *personnalité* : s'il y a une personnalité, il doit y avoir un sujet pensant qui donne des

pensées diverses. Ce type de présupposition existentielle est très fréquente dans l'évocation japonaise.

3.3. Pertinence

Ce lien par évocation cause quelquefois un malentendu chez les non-Japonais dans l'interprétation du japonais. J'ai assisté à une communication sur la didactique du FLE présentée par un professeur français. Il a essayé de montrer que les Japonais ont tendance à se taire et puis à parler hors du sujet. Dans ce but, il a montré une interview filmée dans une université japonaise. Là, on a posé à un groupe d'étudiantes japonaises la question : « Kono daigaku no insyô-wa ? (Quelle est votre impression de cette université ?) » Après un long silence, pendant lequel les interviewées, timides, avaient l'air un peu vexées de cette question inattendue, l'une d'elles, qui semblait ne plus supporter le silence, a finalement répondu : « Kûki-ga kirê (L'air est pur) ». De cette scène, l'intervenant français a conclu : « Voilà un exemple typique de réaction japonaise : les Japonais répondent souvent de manière incohérente ». En voyant cette interview, entièrement menée en japonais, moi, en tant que Japonaise, ai tiré une autre conclusion : la langue japonaise est plus tolérante que le français en ce qui concerne la pertinence.

Si la question-réponse « Quel est votre impression de cette université ? » -- « L'air est pur. » est complètement incohérente en français, son équivalent en japonais ne l'est pas : la réponse n'est certes pas la meilleure, mais elle est du moins compréhensible et acceptable en japonais. En effet, étant donné cette situation d'énonciation, les locuteurs natifs du japonais peuvent facilement deviner et interpréter l'intention de l'interviewée, qui devait être à peu près comme suit : « Cette université a un bon environnement. Comme elle se trouve loin d'une grande ville, nous pouvons pleinement nous réjouir de l'air pur, qui est une qualité typique de la campagne ». Elle voulait parler d'une bonne impression de son université en citant un exemple précis. Ce raisonnement a pour base un lien par évocation. Dans la culture japonaise, la notion de l'environnement favorable est étroitement associée à la pureté de l'air. C'est un lien par évocation presque figé auquel on peut recourir pour faire sauter les prémisses de son raisonnement.

Le lien par évocation a aussi une fonction rhétorique importante dans la tradition littéraire du japonais ; il crée un développement dans le texte, d'où une relative tolérance concernant le traitement du sujet d'une composition. Revenons maintenant à l'exemple (2). Si cette composition est un hors-sujet en tant que texte français, cette façon de traiter le sujet est sinon encouragée, du moins tolérée dans la tradition littéraire du Japon : le titre du devoir donné par le professeur ne sert que de point de départ et on a le droit d'écrire sur des mots et des images

évoqués par le titre. En (2), la première phrase annonce que les mots *la France* évoquent à l'auteur la terrasse du café et cela l'autorise à continuer à écrire sur toutes ses pensées associées à la terrasse et au café, car le lien par évocation, établi dans le milieu littéraire de l'auteur, assure la pertinence avec le sujet donné.

Or, ce n'est pas du tout le cas dans la norme française. Selon Genette (1969), la dissertation, à laquelle se réduit, pour l'essentiel, le modèle normatif du texte français, a une caractéristique opposée :

(6) La dissertation est comme un univers où *rien n'est libre*, un univers *structuré*, un monde d'où tout ce qui ne sert pas à la discussion d'un problème fondamental doit être exclu, où le développement *autonome* est la plus grave faute que l'on puisse imaginer.

(Chanssang et Senninger 1972 : 14)

Si le modèle rhétorique en japonais encourage un développement libre en se donnant comme outil le lien par évocation, le modèle français a une valeur contraire. Aussi rien n'est surprenant si un apprenant en FLE, habitué à s'exprimer à la japonaise, adopte la même stratégie dans sa production en français, sans savoir qu'il commet « la plus grave faute que l'on puisse imaginer », est choqué et vexé par le commentaire fait par son professeur français : « Vous n'avez pas compris le sujet ». Là, il s'agit de la différence de conventions littéraires dans ces deux cultures : la façon de traiter le sujet d'une composition n'y est pas identique1).

4. Explication linguistique

Il faut tenir compte de plusieurs facteurs pour bien éclairer les causes du problème de l'organisation textuelle. Les nombreuses études qui ont été faites jusqu'ici du point de vue de la rhétorique contrastive, ont mis l'accent sur des facteurs culturels (Hinds(1980), Eggington(1987), Bickner et Peyasantiwong(1988), Indrasuta(1988)). Elles attribuent les différences de logique à des différences socioculturelles plutôt qu'à des différences linguistiques. Dans ce qui suit, nous examinerons des facteurs proprement linguistiques, car nous croyons que les différences de logique entre le français et le japonais tiennent, du moins partiellement, à une différence fondamentale entre les deux langues et que la différence de l'organisation textuelle vient de là : il ne faut pas tout réduire aux conventions culturelles. Si le lien par évocation est fréquemment employé en japonais mais étranger au français, cette différence a son origine dans la nature même des deux langues.

Du point de vue typologique, le français et le japonais sont différents dans

leurs stratégies de construction des phrases. Le français est une langue dans laquelle le rôle de la grammaire est primordial ; la langue cherche les règles de l'usage dans la grammaire. Par ailleurs, en japonais, l'importance est donnée au contexte extralinguistique aussi bien qu'au contexte linguistique. Cette différence au niveau phrastique crée une différence au niveau textuel. (Pour le détail, voir Li et Thompson (1976) et Huang (1984)).

Voici un exemple qui illustre cette différence :

(7) Trois personnes sont suspectes : ils ont été interrogés.

C'est une erreur fréquente chez les apprenants japonais, lorsqu'il s'agit de trois êtres humains masculins. En français, puisque le nom *personnes* est grammaticalement féminin, le pronom qui l'anaphorise doit avoir un trait féminin, on devrait donc avoir ici « elles ». On ne met pas en question les référents réels dans le monde extralinguistique. Le choix du pronom en français dépend du trait grammatical de son antécédent.

Ici, l'erreur s'explique par l'interférence avec le japonais. Dans l'équivalent japonais, on emploierait, comme sujet de la seconde phrase, « karera », un pronom qui désigne un groupe de personnes présidé par un être humain masculin, non « kanojora », celui qui désigne un groupe de personnes présidé par un être humain féminin. En japonais, pour choisir entre « karera » et « kanojora », il faut chercher les référents dans le contexte extralinguistique, non dans la grammaire.

L'erreur dans l'exemple (5) est de nature identique : comme les locuteurs natifs du japonais cherchent et trouvent sans problème le référent de *leur* dans le monde extralinguistique, ils croient à tort qu'ils peuvent recourir au même moyen en français.

Rappelons ici la distinction de Benveniste : histoire / discours. Le récit historique est le mode d'énonciation qui exclut toute forme linguistique autobiographique telle que « je », « tu », « ici », « maintenant », tandis que le discours est toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur. Cette distinction concerne deux plans d'énonciation qui coexistent à l'intérieur de la langue française, mais nous adoptons ces notions pour une typologie des langues.

Notre hypothèse est la suivante : le japonais est une langue à orientation discursive alors que le français est une langue à orientation historique. Plus une langue a une orientation historique, moins elle a de relation avec le monde extralinguistique. Autrement dit, dans une langue à orientation historique (e.g. le français), le monde linguistique a tendance à garder une autonomie relative par rapport au monde extralinguistique. Par ailleurs, dans une langue à orientation discursive (e.g. le japonais), le monde linguistique dépend largement de la situation

d'énonciation ; il y a là une interaction entre le monde linguistique et le monde extralinguistique.

L'observation faite par Nakayama (1993) nous en donne une preuve indirecte : les termes autobiographiques employés dans des romans japonais ont une forte tendance à être omis dans les traductions françaises, mais pas vice-versa. Autrement dit, ils n'ont pas autant de place en français qu'en japonais.

Étant donné cette différence entre les deux langues, les apprenants japonais ont des difficultés à concevoir et à créer un monde linguistique autonome et clos. Ils ont tendance à recourir à la situation d'énonciation, au monde extralinguistique pour s'exprimer et se faire comprendre. Cette tendance constitue une des raisons pour lesquelles les Japonais insèrent souvent dans leur texte des « impressions subjectives et personnelles », comme l'observe Disson en (1). Une impression subjective et personnelle est exprimée avec des pronoms à la première personne tels que « je », « nous ». Ces termes autobiographiques sont une des caractéristiques des langues à orientation discursive, telles que le japonais.

Cette préférence des termes autobiographiques en japonais a une corrélation avec sa basse fréquence en liens cohésifs. Ceux-ci sont des marques qui joignent des phrases entre elles à l'intérieur du monde linguistique tandis que les termes autobiographiques joignent le monde linguistique au monde extralinguistique. Même si le japonais emploie moins souvent les liens cohésifs que le français, son locuteur ne perd pas le fil de la logique textuelle, car, au lieu des liens cohésifs, les termes autobiographiques peuvent assurer la cohérence textuelle en le renvoyant à la situation d'énonciation. Mais une stratégie identique ne fonctionne pas bien dans une langue à orientation historique, d'où les difficultés particulières aux Japonais dans leur organisation textuelle en français.

Conclusion

En adoptant l'approche de la rhétorique contrastive, nous avons analysé quelques difficultés typiques des apprenants japonais pour montrer la différence entre la logique française et la logique japonaise. Nous avons ensuite cherché les causes fondamentales de cette différence dans les deux langues en recourant à la linguistique contrastive.

Avant de terminer, nous aimerions insister sur le point suivant : les apprenants japonais en FLE doivent savoir qu'il existe une autre logique que celle de leur langue maternelle. C'est à partir de cette prise de conscience qu'ils peuvent accéder à une étape d'amélioration de leurs productions. L'apprentissage de la logique française devrait donc avoir une place dans l'enseignement du FLE2).

Notes

1) Une tolérance identique vis-à-vis du traitement du sujet semble se retrouver chez les Coréens, d'après un exemple de Kaplan (1972:47). Celui-ci cite une composition en anglais faite par un Coréen et intitulée « Definition of college education ». La première phrase en est : *College is an institution of an higher learning that gives degrees*. Kaplan critique cette composition en disant que la première phrase définit « college », non pas « college education » et attribue ce problème à une conception erronée du devoir par l'auteur.

Il ne faut certainement pas confondre les cas en anglais et en français et je ne suis pas capable de discuter du problème des Coréens, mais je suis sûre que les Japonais pourraient réagir de la même façon en face de ce devoir soit en anglais, soit en français. Comme « education » fait partie intégrale de « college », la définition de « college » est inséparablement liée à celle de « college education ». Ce n'est donc pas pour les Japonais un hors-sujet que de définir « college education » ici. Cette « conception erronée » du Coréen pourrait être interprétée comme un raisonnement à la japonaise.

2) Pour des propositions de solutions, voir Takagaki(2000b).

Bibliographie

Benveniste, É. (1966) : « Les relations de temps dans le verbe français », *Problème de linguistique générale, I*, Paris, Gallimard, 237-250

Bickner, R. and P. Peyasantiwong (1988) : “Cultural Variation in Reflective Writing”, A. Purves (ed.) *Writing across Languages and Cultures Issues in Contrastive Rhetoric*, Newbury Park CA, Sage, 160-176

Chassang, A. et Ch. Senninger (1972) : *La dissertation littéraire générale Structuration dialectique de l'essai littéraire I*, Paris, Hachette

Disson, A. (1996) : *Pour une approche communicative dans l'enseignement du français au Japon Bilan et propositions*, Osaka, Presses Universitaires d'Osaka

Eggington, W. (1987) : “Written Academic Discourse in Korean : Implications for Effective Communication”, U. Connor and R. Kaplan (eds.) *Writing Across Languages : Analysis of L2 Text*, Massachusettes, Addison-Wesley, 153-168

Genette, G. (1969) : « Rhétorique et enseignement », *Figures II*, Paris, Seuil, 23-42

Halliday, M. A. K. and R. Hasan (1976) : *Cohesion in English*, London,

Longman

Hinds, J. (1980) : "Japanese Expository Prose", *Papers in Linguistics*, 13-1, 117-158

Huang, J. C.-T. (1984) : "On the Distribution and Reference of Empty Pronouns", *Linguistic Inquiry*, 15-4, 531-574

Indrasuta, Ch. (1988) : "Narrative Style in the Writing of Thai and American Students", A. Purves (ed.) *Writing across Languages and Cultures Issues in Contrastive Rhetoric*, Newbury Park CA, Sage, 206-226

Kaplan, R. B. (1966) : "Cultural thought patterns in Inter-cultural Education", *Language Learning*, 16-1&2, 1-20

Kaplan, R. B. (1972) : *The Anatomy of Rhetoric : Prolegomena to a Functional Theory of Rhetoric Essays for Teachers*, Philadelphia, Center for Curriculum Development

Li, Ch. N. and S. A. Thompson (1976) : "Subject and Topic : A New Typology of Language", Ch. Li (ed.) *Subject and Topic*, New York, Academic Press 457-489

Nakayama, M. (1993) : « Quand écrire, c'est faire -- Les romans d'Abe Kôbô et leur traduction », *Essays and Studies*, Tokyo Woman's Christian University, 44-1, 1-31

Takagaki, Y. (2000a) : « Problème de l'organisation textuelle chez les apprenants japonais -- du point de vue de la linguistique contrastive -- », *Enseignement du français au Japon*, 28, Société Japonaise de Didactique du Français, 47-56

Takagaki, Y. (2000b) : « Des phrases, mais pas de communication. Problème de l'organisation textuelle chez les non-Occidentaux : le cas des Japonais », *Dialogues et Cultures*, 44, Fédération Internationale des Professeurs de Français, 84-91

Takagaki, Y. (2001) : « Les stratégies discursives du français et du japonais et le problème de l'organisation textuelle », *Études de Langue et Littérature Françaises*, 79, Société Japonaise de Langue et Littérature Françaises, 79-90